

Délibération du conseil municipal du 28 juin 2022

- Plan de financement de la "Maison d'Assistantes Maternelles" (MAM)
- Subvention exceptionnelle au collège de Mur de Barrez pour le voyage à Madrid
- Annulation des indemnités du 4ème adjoint au Maire
- Subvention DETR 2022 : murs du cimetière de Bars
- Plan de financement de la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie
- Plan de financement des travaux de voirie communale